

*Ordonnance Souveraine n° 1.958 du 18 novembre 2008
décernant la Médaille de la Reconnaissance de la
Croix-Rouge Monégasque.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 294 du 16 octobre
1950 instituant une Médaille de la Reconnaissance de
la Croix-Rouge Monégasque ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil de la Reconnaissance de
la Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

- MM. le Docteur Massimo BARRA, Président de la
Croix-Rouge italienne,
- le Colonel Yannick BERSIHAND, Commandant
Supérieur de la Force Publique,
- Mlle Micheline LEGRAND, Collaboratrice à la
Section Infirmières,
- Mme Yvette LORENZI, épouse FAUCHE, Infirmière,
Chargée de mission à la Croix-Rouge
Monégasque,
- M. Bernard COUVREUR, Secouriste Militaire.

ART. 2.

La Médaille en Argent de la Reconnaissance de la
Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

- Mmes Luciana PARADISI, Collaboratrice à la Section
Ouvroir,
- Beatriz LOPEZ DE CEBALLOS, Collaboratrice
à la Section Centre d'Assistance Hospitalière,
- Odette PELTIER, Collaboratrice à la Section
Centre d'Assistance Hospitalière,
- Monique ONIMUS, Infirmière, Chargée de
mission à la Croix-Rouge Monégasque,
- Anne-Marie BOUSSIEUX, épouse BLANCHY,
Collaboratrice à la Section Infirmières,
- Chantal GIOVANNINI, épouse HERMENIER,
Collaboratrice à la Section Infirmières,

- Mlle Dominique LORENZI, Collaboratrice à la
Section Infirmières,
- MM. Manuel TEIXEIRA-DOS-SANTOS, Collaborateur
à la Section Infirmières,
- Philippe DONNADIEU, Secouriste,
- Christian CHEVALLIER, Secouriste Militaire,
- Didier LANOIS, Secouriste Militaire,
- Régis MENAUD, Secouriste Militaire,
- Xavier QUENNESSON, Secouriste Militaire,
- Vincenzo PALMERO, Président de la Croix-
Rouge italienne d'Imperia,
- Luca BRACCO, Vice-Président du Comité de
la Croix-Rouge italienne de San Remo.

ART. 3.

La Médaille en Bronze de la Reconnaissance de la
Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

- Mmes Maura CAPPI, veuve DELLE PIANE,
Collaboratrice à la Section Centre
d'Assistance Hospitalière,
- Ghislaine VERRANDO, Collaboratrice à la
Section Centre d'Assistance Hospitalière,
- Olga MARTIN, épouse MARCHAL,
Collaboratrice à la Section Ouvroir,
- Maria Grazia PRANDELLI, épouse TEGONI,
Collaboratrice à la Section Croix-Rouge à
la Résidence du Cap Fleuri,
- Jacqueline LE CAM, veuve GASTAUD,
Collaboratrice à la Section Croix-Rouge à
la Résidence du Cap Fleuri,
- Brigitte NOEL, épouse CARRASCO,
Collaboratrice à la Section Infirmières,
- Marie-Paule RIPPERT, Collaboratrice à la
Section Infirmières,
- Mlles Christel GALLI, Secrétaire de l'Amicale des
Donneurs de Sang,
- Florence VIDAL, Trésorière de l'Amicale des
Donneurs de Sang,
- Anne RAMBAUD, Secouriste,

- Mlle Nazgol (Nina) GHEYSARI, Secouriste,
- MM. Clément COLLON, Secouriste,
Jean-François BUSSIERE, Secouriste,
Michael DENHEZ, Secouriste Militaire,
Mickaël SERRA, Secouriste Militaire,
Jean-Marc DECAUNES, Secouriste Militaire,
Giorgio BOCCHINO, Secouriste de la Croix-Verte italienne de Vinovo,
Francesco CASALNUOVO, Secouriste de la Croix-Verte italienne de Vinovo,
Angelo BERSANO, Secouriste de la Croix-Verte italienne,
- Mme Isabelle SANTINI, Directrice départementale de l'urgence et du secourisme à la Croix-Rouge française des Alpes-Maritimes,
- M. Daniel MEYRAN, Médecin conseiller à la Croix-Rouge de Marseille,
- Mme Giordana JUNG, épouse MANARA.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille huit.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.
